

Avis de constitution

SOCIETE « ACADEMIE FOOT MAREE VERT ET ROUGE »

Siège ABIDJAN-Cocody Angré dans la cité les Ilots,
Lot 4190, Ilot 332

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/10/2024, et enregistrés au CEPICI le 06/12/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ACADEMIE FOOT MAREE VERT ET ROUGE »

Objet : La société a pour objet directement et indirectement, en tous pays et plus particulièrement en république de Côte d'Ivoire :

La gestion et le management de club ou association sportive ;

La recherche de financement pour l'organisation d'activités sportives ;

La construction et la gestion d'infrastructures sportives ;

La recherche et la conclusion de contrats professionnels pour le compte de joueurs locaux et étrangers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 16,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (160,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN-Cocody Angré dans la cité les Ilots, Lot 4190, Ilot 332

Dirigeant(s) M BABOU ERIC MELAINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-00111 du 10/01/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01725/GTCA/RC/2025 du 10/01/2025

